

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25121

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**EXPOSITION DU LUNDI 25 AOUT 2025 AU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025**

**MONSIEUR JEAN PHILOCTETE**

\*\*\*\*\*

**Chapelle des Dominicaines**

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle des Dominicaines sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

Vu la demande de Monsieur Jean PHILOCTETE d'organiser une exposition.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de sa mise à disposition de manière temporaire du lundi 25 août 2025 au lundi 8 septembre 2025

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 18 juillet 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250718-25972-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2025

Publication : 29/07/2025